

**DELIBERATION**  
**CC\_2019\_154**

**OBJET :**

**COMMISSION N°4**

***Octroi de l'attribution  
d'un nouveau fonds de  
concours à la commune  
de LA NEUVILLE pour  
divers travaux  
d'investissements***

**Présents à l'ouverture de  
la séance :**

De la délibération  
CC\_2019\_088 à la 107

Titulaires présents : 37

Suppléants présents : 3

Procurations : 8

**Nombre de votants : 48**

De la délibération  
CC\_2019\_108 à la 156

Titulaires présents : 36

Suppléants présents : 3

Procurations : 9

**Nombre de votants : 48**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-neuf, le 24 Juin à 19 heures, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à TOURMIGNIES, sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 17 juin 2019, conformément à la loi

**Présents :**

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président  
M. Bernard CORTEQUISSE, 1<sup>er</sup> Vice-président  
M. Eric MOMONT, 2<sup>ème</sup> vice-président  
M. Luc FOUTRY, 3<sup>ème</sup> vice-président  
M. Bernard CHOCRAUX, 4<sup>ème</sup> vice-président  
M. Benjamin DUMORTIER, 5<sup>ème</sup> vice-président (jusque la délibération CC\_2019\_107)  
Mme Nadège BOURGHELLE – KOS, 6<sup>ème</sup> vice-présidente  
M. Jean-Michel DELERIVE, 7<sup>ème</sup> vice-président  
M. Sylvain CLEMENT, 8<sup>ème</sup> vice-président  
M. Yannick LASSALLE, 9<sup>ème</sup> vice-président

M. Guy SCHRYVE, Mme Anne de BISSCHOP, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Thierry BRIDAULT, M. Alain DUTHOIT, M. Frédéric PRADALIER, M. Olivier VERCRUYSSSE, M. Bernard ROGER, M. Jean DELATTRE, M. Pascal FROMONT, Mme Marion DUBOIS, M. Michel DUPONT, M. Yves OLIVIER, M. Régis BUE, M. Jean-Paul FRANCKE, M. Christian DEVAUX, M. Benoît BRILLON, Mme Ingrid LEMAHIEU, M. Ludovic ROHART, Mme Monique RIZZO, Mme Marie CIETERS, M. Thierry LAZARO, M. Didier WIBAUX, M. Yves LEFEBVRE, M. Luc MONNET, M. Pierre CROXO, M. Alain DUCHESNE, M. Alain BOS, M. Jean-Luc LEFEBVRE

**Ont donné pouvoir :**

M. Benjamin DUMORTIER, procuration à Mme Marion DUBOIS (à partir de la délibération CC\_2019\_108)  
Mme Marie-Hélène BACLET, procuration à M. Régis BUE  
M. Marcel PROCUREUR, procuration à M. Didier WIBAUX  
M. Jean-Paul BEAREZ, procuration à M. Jean-Luc LEFEBVRE  
Mme Marie-Christine FILARETO, procuration à M. Ludovic ROHART  
M. Frédéric SCZYMCZAK, procuration à Mme Ingrid LEMAHIEU  
M. Bruno RUSINEK, procuration M. Jean-Michel DELERIVE  
Mme Joëlle DUPRIEZ, à procuration M. Luc MONNET  
M. Christian LEMAIRE, procuration à M. Arnaud HOTTIN

**Absents excusés :**

M. Raymond NAMYST, M. Amaury DUFOUR, M. Francis MELON, Mme Jeannette WILLOCCQ

M. Jean-Claude SARAZIN, remplacé par sa suppléante, Mme Anne De BISSCHOP  
Madame Sandrine PESSE, remplacée par son suppléant, M. Olivier VERCRUYSSSE  
Madame Annick MATTON, remplacée par son suppléant, M. Alain BOS

**Secrétaire de Séance :** M. Benjamin DUMORTIER

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 juin 2019**

*Délibération CC\_2019\_154*

## **COMMISSION N°4**

### ***Octroi d'un nouveau fonds de concours à la commune de LA NEUVILLE pour divers travaux d'investissements***

#### **Le Conseil Communautaire,**

Vu la loi du 13 août 2004 Libertés et responsabilités locales qui permet l'octroi de fonds de concours d'un EPCI à des communes membres et réciproquement,

Vu l'article L 5214-16-V du code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'ancienne Communauté de communes du Carembault avait attribué des fonds de concours à ses communes membres avant la création de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Considérant que la commune de LA NEUVILLE disposait d'une enveloppe de 235 078 €.

Considérant que la commune a déjà bénéficié de l'octroi d'un premier fonds de concours de 24 310 € pour le ravalement de l'église.

Vu la délibération CC\_2017\_107 du Conseil communautaire en date du 27 mars 2017 par laquelle un 2<sup>ème</sup> dossier concernant la réalisation des travaux de réaménagement de l'annexe de la mairie pour un fonds de concours d'un montant de 45 636 € a été voté.

Vu la délibération CC\_2017\_108 du Conseil communautaire en date du 27 mars 2017 par laquelle un 3<sup>ème</sup> dossier concernant les travaux du local de la médiathèque pour un fonds de concours d'un montant de 16 903 € a été voté.

Vu la délibération CC\_2019\_153 du Conseil communautaire en date du 24 juin 2019 par laquelle un 4<sup>ème</sup> fonds de concours de 49 523 € a été voté pour les travaux de réhabilitation de la salle « La Clairière »

Considérant qu'à l'issue du vote de ces quatre fonds de concours, le solde auquel la commune peut prétendre est de 98 706 €.

Considérant que la commune a déposé un 5<sup>ème</sup> dossier pour divers travaux d'investissements pour un montant total de 80 572 € HT :

- Eclairage LED de l'école : 9 203 € HT
- Eclairage LED de l'église : 3 685 € HT
- Accessibilité PMR de la Mairie : 43 432 € HT
- Plantations sur la rue du général de Gaulle : 18 917 € HT
- Trottoirs de la rue du Tilleul : 5 515 € HT

Que la commune demande un fonds de concours à hauteur de 50% du coût de ces investissements.

Que l'enveloppe disponible à l'issue de ce 5<sup>ème</sup> dossier, est désormais de 58 330 €,

**DECIDE (par 48 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 48 VOTANTS)**

- de participer à divers travaux d'investissements à LA NEUVILLE par l'octroi d'un fonds de concours de 40 376 € (soit 50 %) à la commune de LA NEUVILLE sachant que le plan de financement de ces travaux est le suivant :

Montant HT du coût du projet : 80 752 € HT

Financeurs	Montant du financement	%
Autofinancement	40 376 € HT	50 %
Fonds de concours CCPC	40 376 € HT	50 %
<b>Total</b>	<b>80 752 € HT</b>	<b>100 %</b>

- Autoriser son Président à signer une convention avec la commune de LA NEUVILLE identifiant l'aménagement, fixant les obligations de la commune et définissant le montant et les modalités de versement par la Communauté de communes Pévèle Carembault du fonds de concours accordé à cette commune.
- D'autoriser son Président à signer tout document afférant au dossier.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme  
Le Président

Jean-Luc DETAVERNIER



Envoyé en préfecture le 02/07/2019

Reçu en préfecture le 02/07/2019

Affiché le



ID : 059-200041960-20190624-CC\_2019\_154-DE